



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11810-2019, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de revoir les normes relatives à la coupe d'arbres et au couvert boisé, les normes d'implantation de certains bâtiments et constructions accessoires et la gestion des droits acquis.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 février 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-dessus.
2. Les modifications au Règlement de zonage ont pour objectif de revoir les normes relatives à la coupe d'arbres et au couvert boisé, les normes d'implantation des gazebos, remises, garages, vérandas, verrières et terrasses ainsi que les normes relatives à la gestion des droits acquis des bâtiments principaux.

Le projet contient des dispositions qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la ville.

3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 5 mars 2019 à 18 h 15. Au cours de cette assemblée, monsieur Michael Tuppert, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 22^e jour de février 2019.

Jacques Arsenault
Greffier